



N°02-2017

COMPTE-RENDU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
LA FONTAINE SAINT MARTIN
du 8 Février 2017
20h30

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sur convocation de M. Christophe LIBERT, Maire.

L'an DEUX MIL DIX SEPT, le HUIT FEVRIER, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Christophe LIBERT, Maire.

Etaient présents : MM, Mmes les Conseillers Municipaux dont les noms suivent :

M. Christophe LIBERT, M. Dominique COLOMBEL, Mme Marie GROULT, Mme Fabienne BRETIGNOL, Mme Françoise BOUGARD, Mme Inès DURAND-GASSELIN, Mme Laurence HORY, M. Juan DE LA HORRA, M. Christophe DUPONT.

Absents excusés : Mme Aby SCHAFFER, ayant donné pouvoir à Mme Marie GROULT

M. Jacques AUBRETON, ayant donné pouvoir à M. Christophe LIBERT

M. Eric BEDOUET, Mme Christiane MEACCI, M. Olivier GALERAN, M. Didier GOUESSE.

A été élue secrétaire de séance : Mme Laurence HORY

M. le Maire propose au Conseil Municipal de modifier l'ordre du jour comme suit :

- Ajout d'un point supplémentaire : adhésion à un groupement de commandes entre les communes du canton du Lude pour les travaux d'entretien de la voirie communale - programme 2017
- Ajout d'un point supplémentaire : compte rendu du conseil d'école du 2 février 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité, la modification de l'ordre du jour.

M. le Maire procède à la lecture de l'ordre du jour :

Finances :

- Débat d'Orientation Budgétaire 2017
- Demande de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'aménagement de toilettes aux normes handicapé à la salle des fêtes
- Demande de Fonds Individuel de prévention de la délinquance (FIPD) pour l'aménagement d'un nouveau portail à l'école
- Demande subvention : amendes de police pour l'aménagement de l'entrée de l'école
- Pacte régional pour la ruralité, demande d'aide pour équipement scolaire. Ce point est remplacé par le Fonds de soutien à l'investissement public local
- Don du Comité des Fêtes à la commune pour le financement de l'achat de tables et de chaises
- Vote des Subventions accordées aux associations

Assainissement collectif :

Facturation de l'assainissement collectif aux abonnés : tarif du m3 d'eau consommé année 2017

Ressources Humaines :

- Renouvellement du Contrat Emploi Avenir

Budget annexe :

- Approbation du budget lotissement Louis Simon

Ajouts

- Adhésion à un groupement de commandes entre les communes du canton du Lude pour les travaux d'entretien de la voirie communale - programme 2017
- Compte rendu succinct du conseil d'école du 2 février 2017
- Questions diverses

La séance est ouverte sous la présidence de Christophe LIBERT.

Monsieur le Maire reprend le compte-rendu du 2 janvier 2017 qui n'appelle aucune remarque et est adopté à l'unanimité.

Débat d'Orientation budgétaire

Monsieur Colombel rappelle que la commission finance s'est réunie le 7 décembre 2016.

Les résultats de clôture de l'exercice 2016 constatés sont les suivants pour le budget principal :

Excédent de fonctionnement : +154 422,27 €

Déficit d'investissement : -26 336,69 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

R002 : 54 422,27 €

R1068 : 100 000 €

En tenant compte de ces résultats, le Conseil Municipal, prévoit les dépenses d'investissement suivantes en 2017 :

- ✓ Réfection de la grille de l'école
- ✓ Travaux de mise en accessibilité des ERP : sanitaires de la Salle des Fêtes
- ✓ Aménagement de la cuisine de la salle des Fêtes
- ✓ Travaux de voirie communale

Dotation d'Equipe ment des Territoires Ruraux 2017

Dans le cadre de la Dotation d'Equipe ment des Territoires Ruraux pour l'année 2017 : les projets susceptibles d'être éligibles sont :

- 1 - Sécurisation de l'accès à l'école
- 2 - Travaux Accessibilité des toilettes de la Salle des Fêtes

Après délibération, le Conseil Municipal adopte les projets précités, décide de solliciter le concours de l'Etat et arrête les modalités de financement suivantes :

- 1 - Sécurisation de l'accès à l'école

Origine des financements	Montant
Maître d'ouvrage	3 544,00
DETR	5 314,00
FIPD	8 859,00
TOTAL	17 717,00

- 2 - Travaux Accessibilité des toilettes de la salle des fêtes

Origine des financements	Montant
Maître d'ouvrage	18 000,00
DETR	12 000,00
TOTAL	30 000,00

Le Conseil Municipal :

- autorise M. le Maire à déposer une demande au titre de la DETR pour l'année 2017
- atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours
- atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement
- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux

Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le projet de sécurisation d'accès à l'école est susceptible de recevoir un financement au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) et qu'il convient de formaliser une demande de subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ Approuve le projet de sécurisation de l'accès à l'école (remplacement d'un portail 2 vantaux, motorisation, digicode, portail 1 vantail, digicode, visiophone à la porte de service, clôture) pour un montant de 17 717,20 € HT.
- ✓ Sollicite de l'État, par l'intermédiaire du F.I.P.D., une subvention au taux maximum en vue de la réalisation de ce projet, à savoir 80 %.

✓ Autorise le Maire ou son représentant à produire et signer tous les documents nécessaires à l'attribution des subventions visées.

✓ Donne tous pouvoirs au Maire ou son représentant pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Demande de subvention au titre des amendes de police 2017

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les communes peuvent prétendre bénéficier d'un soutien du conseil départemental au titre des amendes de police.

Il s'agit pour ce dernier de reventiler les produits récoltés au titre des amendes de police perçues sur le territoire des dites communes. Les fonds sont affectés en priorité aux opérations visant à la mise en sécurité des voies et de leurs usagers. Considérant la délibération 23 2016 du 15 mars 2016, le Conseil Municipal souhaite solliciter ce concours pour la réalisation des travaux de création d'un nouvel accès à l'école.

Le montant total de l'opération s'élève à 50 088 € HT.

20% sont sollicités au titre des amendes de police, 40 070,40 € seront autofinancés par la commune.

Afin de compléter le dossier de demande de subvention, une délibération est demandée fixant le plan de financement ci-dessus présenté, la nature et l'étendue du projet.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer dans ce sens.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime :

✓ Arrête le plan de financement du projet d'aménagement d'une nouvelle entrée à l'école

Le coût total de l'opération est 50 088,00 € ht pour :

- La suppression du portail, construction d'un soubassement, fourniture et pose d'une grille
- La restructuration du parking de la Mairie
- Création du nouvel accès, arrière de l'école
- Eclairage du nouvel accès
- Création d'une ouverture, fourniture et pose d'un portail 2 vantaux

La demande de subvention au titre des amendes de police est de 10 017 €, soit 20% du montant total de l'opération ; autofinancement 40 070 € ht, soit 80% du montant total de l'opération.

✓ Autorise Monsieur le Maire à réaliser toutes les formalités nécessaires au dépôt d'un dossier de demande de subvention au titre des amendes de police 2017

✓ S'engage à réaliser l'opération au plus tard dans l'année qui suit l'attribution de la dotation correspondante

Fonds de soutien à l'investissement public local (annule et remplace le point Pacte régional pour la ruralité, demande d'aide pour équipement scolaire)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que conformément aux engagements pris par le Président de la République lors du congrès des Maires le 2 juin 2016, la loi de finances initiale pour 2017 (notamment son article 141) reconduit les moyens du fonds de soutien à l'investissement local. La Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) se substitue au fonds de soutien à l'investissement public local de 2016 (FSIL).

La DSIL se décline en deux enveloppes distinctes :

- 1 : Les grandes priorités d'investissement
- 2 : Les contrats de ruralité

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le projet de mise en accessibilité des toilettes de la Salle des Fêtes est susceptible de recevoir un financement au titre des grandes priorités d'investissement et qu'il convient de formaliser une demande de subvention.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

✓ Approuve le projet de mise en accessibilité des toilettes de la Salle des Fêtes pour un montant de 30 000 € ht

✓ Sollicite de l'État, par l'intermédiaire du Fonds de soutien à l'investissement public local, 1 - Grandes priorités d'investissement, une subvention au taux de 40% en vue de la réalisation de ce projet

✓ Autorise le Maire ou son représentant à produire et signer tous les documents nécessaires à l'attribution de la subvention visée

✓ Donne tous pouvoirs au Maire ou son représentant pour poursuivre l'exécution de la présente délibération

Don du Comité des Fêtes à la commune

La commune envisage l'achat de tables et chaises/bancs.

Le Comité des Fêtes de La Fontaine Saint Martin propose de financer une partie de ces achats et d'apporter un soutien financier à hauteur de 1000 €.

Le Maire propose :

• D'accepter le don d'un montant de 1000 € du Comité des fêtes destiné à financer une partie des tables et chaises/bancs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, approuve la proposition faite par le Comité des Fêtes et accepte le don d'un montant de 1 000 €.

Attribution des subventions aux associations pour l'année 2017

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions pour l'année 2017 aux associations. (M. Dominique COLOMBEL et Mme Laurence HORY s'abstiennent de voter)

Le Conseil Municipal, unanime, après avoir délibéré, décide d'attribuer les subventions suivantes pour 2017 :

Le Rêve de Norinia - Sarthe.....200,00€ (art. 6574)

Louis Simon..... 200,00€ (art. 6574)

Association Culturelle..... 200,00€ (art. 6574)

ACPG CATM..... 60,00€ (art. 6574)

Anim à font..... 200,00€ (art. 6574)

Equipe Sportive Fontainoise..... 200,00€ (art. 6574)

Tarif facturation assainissement pour les abonnés raccordés au réseau du tout à l'égout

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le tarif fixé précédemment de la taxe d'assainissement facturée aux abonnés raccordés au réseau du tout à l'égout :

- ✓ Abonnement, part fixe pour une consommation supérieure à 20m³/an : 45 €
- ✓ Abonnement, part fixe pour une consommation inférieure à 20m³/an : 25 €
- ✓ Facturation par m³ d'eau consommé, part variable : 0,92 € /m³

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir ce tarif pour la facturation 2017 (prenant en compte les consommations d'eau de 2016).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, maintien pour la facturation assainissement 2017 le tarif ci-dessus annoncé.

Renouvellement d'un Contrat Emploi d'Avenir

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 8 décembre 2015 créant un poste d'agent technique en contrat Emplois d'Avenir, au 1er février 2016. Il précise que la personne embauchée sur ce poste a donné entière satisfaction et que les besoins recensés au sein de ce service nécessitent le prolongement de ce contrat pour une durée de deux ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

- Décide le renouvellement pour deux ans, à compter du 1er février 2017, du contrat Emplois d'Avenir
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce renouvellement
- Dit que la dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2017 - article 64168

Vote du budget Annexe lotissement Louis Simon

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°19 2016 selon laquelle il a été décidé de créer un budget annexe lotissement.

Le budget annexe permet de :

- Fournir les indications détaillées sur le fonctionnement du budget du lotissement, suivre l'évolution de sa situation financière, dégager ses propres résultats et retracer l'affectation donnée à ces résultats
- Décrire les mouvements financiers qui s'opèrent entre le budget général de la Commune et celui du lotissement : constitution du budget annexe avec notamment le transfert du patrimoine (terrains ayant vocation à être viabilisés). - Faciliter la mise en œuvre des obligations fiscales (TVA)
- Isoler les risques financiers de certaines opérations (terrains viabilisés mais non vendus).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le budget présenté :

- ✓ Section de fonctionnement en dépenses et en recettes, un total de : 109 845 €

✓ Section d'investissement en dépenses et en recettes, un total de : 84 500 €

- De soumettre ce budget à la TVA
- De faire une déclaration d'assujettissement à la TVA au service des impôts
- De donner pouvoir au maire pour signer tous les documents nécessaires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget annexe lotissement Louis Simon tel que présenté ci-dessus et adopte les propositions précitées.

Adhésion à un groupement de commandes entre les communes du Canton du Lude pour les travaux d'entretien de la voirie communale - programme 2017

Comme chaque année, les communes engagent des travaux d'entretien pour assurer la pérennité du patrimoine communal routier.

Par souci de simplification des procédures, et conformément à l'article 28 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, il est envisagé la constitution d'un groupement de commandes, composé des 23 communes du Canton du Lude, permettant la coordination et le regroupement des prestations et travaux demandés par les personnes publiques concernées par la réalisation des opérations. Les travaux comprennent : du rechargement, du reprofilage, des travaux d'enduits, des fossés et des trottoirs.

La constitution du groupement et son fonctionnement sont formalisés par une convention.

Le Conseil Municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la voirie routière,

Vu le code rural,

Vu l'article 28 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le projet de convention constituant le groupement de commandes pour les travaux d'entretien de la voirie communale,

Après en avoir délibéré,

- Décide d'adhérer au groupement de commandes pour les travaux d'entretien de la voirie communale programme 2017
- Approuve le projet de convention constituant le groupement de commandes pour les travaux d'entretien de la voirie communale
- Autorise le Maire à signer la convention pour le groupement de commandes avec les Maires des communes du Canton du Lude
- Désigne la commune de Mansigné représentée par M. BOUSSARD François, Maire, en qualité de coordonnateur du groupement de commandes
- Elit parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres :
M. Jacques AUBRETON, titulaire et M. Christophe LIBERT, suppléant comme membres de la commission ad hoc du groupement,
- Décide de fixer les montants de travaux à réaliser chaque année comme suit :

Montant minimum ht : 3 334 € soit un montant ttc de 4 000,80 €

Montant maximum ht : 10 000€ soit un montant ttc de 12 000 €

Cette délibération annule et remplace la délibération n°67 2016 du 22 Novembre 2016 prise précédemment dans le cadre du programme 2017.

Compte rendu du conseil d'école

Mme Hory donne lecture du compte rendu du conseil d'école qui s'est tenu le 2 février dernier.

Les effectifs : l'école compte 85 élèves.

Thèmes abordés lors de ce conseil d'école :

Emplois du temps, les décloisonnements, PPMS (plan particulier de mise en sûreté), présentation du livret scolaire unique, projets de classes et de l'école, travaux et aménagements à prévoir, bilan financier. Le point sur les TAP sera fait lors de la prochaine séance. Mme Hory rappelle la présence d'humidité sur le mur du réfectoire de la cantine (cloison avec les toilettes de la cour). Il est prévu d'installer une VMC dans les toilettes. Le Conseil Municipal prend acte de ces informations.

Questions diverses

Salle des Fêtes

M. De La Horra informe l'assemblée de la présence de taches sur le plafond de la cuisine de la Salle des Fêtes. Des aérations devront être installées.